

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/17/2020044490/justel>

Dossier numéro : 2020-12-17/12

Titre

17 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable du Programme Prioritaire de Travaux

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 24-12-2020 page : 94285

Entrée en vigueur : 17-12-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions introductives

Art. 2

[CHAPITRE 3.](#) - Fonctionnement

Art. 3

[CHAPITRE 4.](#) - Le budget

Art. 4-7

[CHAPITRE 5.](#) - La comptabilité

Art. 8

[CHAPITRE 6.](#) - La gestion

Art. 9-12

[CHAPITRE 8.](#) - Dispositions finales

Art. 13-14

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Article [1er](#). Pour l'application du présent arrêté, on entend par :

1° décret du 20 décembre 2011 : le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française;

2° arrêté du 18 janvier 2017 : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2017 fixant